



Pôle Champagne-Ardenne - Picardie

GHM, notre propriétaire actuel, nous a convoqué ce jour, lundi 5 novembre 2012, en comité d'entreprise extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : « Information et consultation du comité d'entreprise sur le projet de cession au groupe Rossel des sociétés du Pôle CAP ».

La Filpac-CGT réaffirme ici sa tâche et son devoir à défendre les intérêts de tous les personnels de nos sociétés.

D'autant plus que des informations étonnantes sont notées sur le document et de nombreuses zones d'ombres subsistent dans les éléments fournis aux élus.

Tout d'abord, il n'est pas juste de d'écrire que la cession est due à la dette du Pôle CAP, mais à celle de GHM.

Quels sont les accords ou arrangements avec les banques ? Y-a-t-il des clauses suspensives ? Quelles sont les termes et conséquences financières de cette vente ? Comment se répartit la dette ? Qui va récupérer la dette GHM ?

D'autre part, il est évoqué des investissements industriels : lesquels, pourquoi faire, comment, combien ? La aussi, quelles garanties avons-nous ?

Mais aussi : quelles sont les garanties de survies du Pôle CAP, de ses entreprises, de ses métiers, de ses salariés ?

De plus, en ce qui concerne MMF, son rachat est envisagé par GHM : qu'en est-il des 29 M€ d'origine qui ont été financés entièrement par la S.A. L'UNION ?

Quelle est la valeur réelle du Pôle CAP ? Là aussi, vous faites passer l'argument de la dette GHM avant.

Pour toutes ces raisons, la CGT ne pourra se prononcer sur l'ordre du jour tel qu'il est établi aujourd'hui tant que des réponses précises ne seront pas données aux élus.